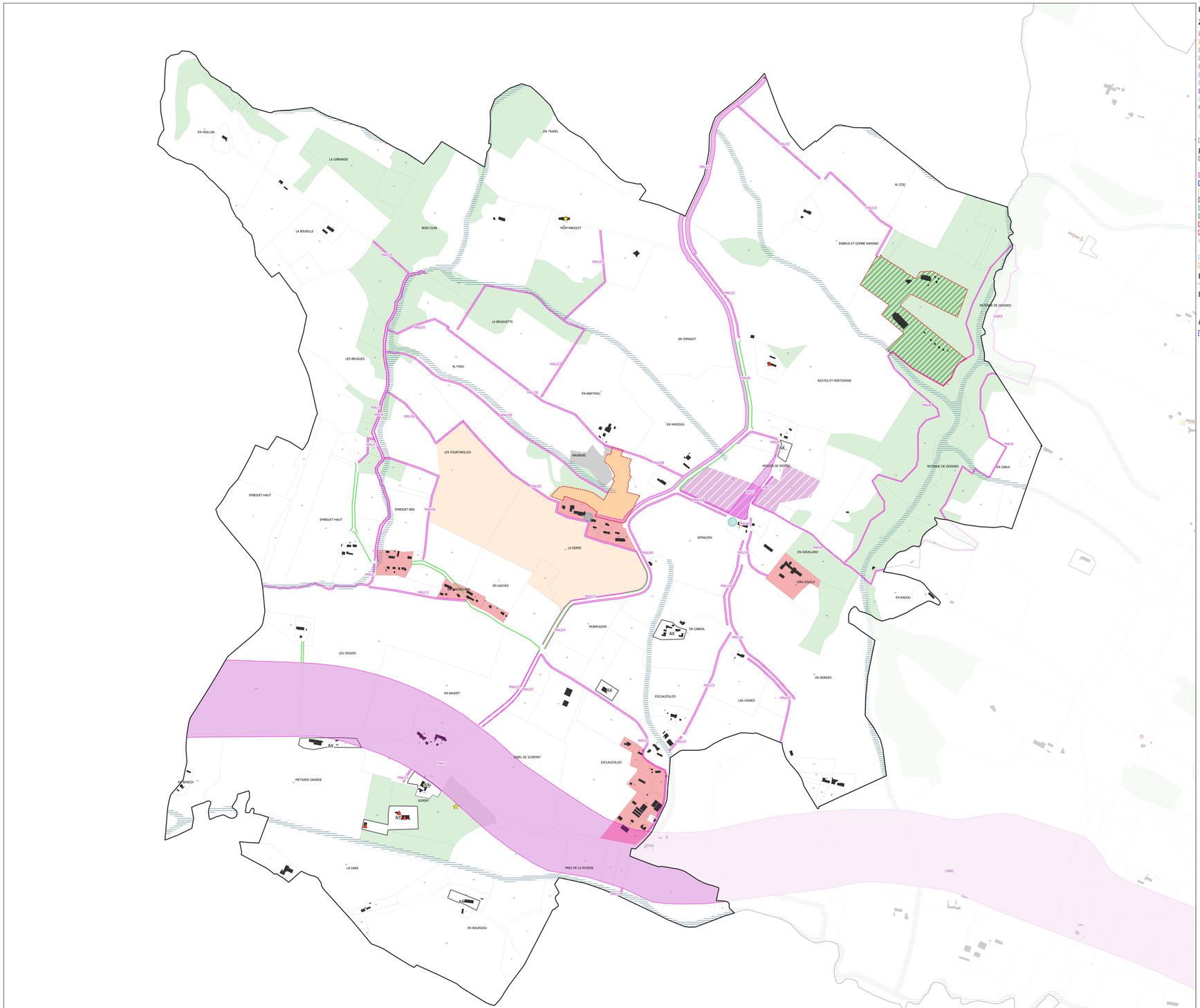

LEGENDE

Zonage règlementaire

- U
- AU
- AU0
- AUX
- AUX0
- AUer
- AUE
- AUER
- AUL
- AUT
- N
- A
- Ap
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limité (article L.151-13 du CU)

Prescription surfacique

- Espace Boisé Classé (articles L.113-1 et L.113-2 du CU)
- Limitation de la constructibilité pour des raisons d'exposition à des risques (article R.151-34 du CU)
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti à préserver (article L.151-19° du CU)
- Patrimoine Paysager à préserver (article L.151-19° du CU)
- Parc paysager à préserver (article L.151-19 du CU)
- Elément de paysage (haie, alignements arborés) à protéger pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)
- Elément de paysage (parc arboré, boisement) à préserver pour des motifs écologiques (article L.151-23 du CU)
- STECAL (article L151.13 du CU)
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Continuité écologique à protéger le long des cours d'eau (mosaique de milieux) (article L151.23 du CU)
- Réservoir majeur de la TVB à préserver (article L151.23-2 du CU)
- Micro réservoir de biodiversité (zone humide) à protéger (article L.151-23.2)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol

Prescription linéaire

- Haie, alignement d'arbre (L151-23 du CU)

Prescription ponctuelle

- Eléments de paysage bâti (L151-19 du CU)
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination (L151-11 du CU)

A titre informatif

- Périmètre du Site Patrimonial Remarquablede Puylaurens

Carte de localisation

Tableau des emplacements réservés

Numéro ER	Description	Bénéficiaire	Nom ER
1	Aménagement des abords du ruisseau	Commune de Maurens-Scopont	MAU1
2	Bande réservée pour plantations et cheminement doux	Commune de Maurens-Scopont	MAU2
3	Liaison autoroutière Toulouse-Castres	Etat	MAU3
4	Cheminement autour du lac de Geignes	Commune de Maurens-Scopont	MAU4
5	Cheminement autour du lac de Geignes	Commune de Maurens-Scopont	MAU5
6	Cheminement autour du lac de Geignes	Commune de Maurens-Scopont	MAU6
7	Aménagement carrefour et voirie et valorisation des abords de la voie	Commune de Maurens-Scopont	MAU7
8	Renforcement du reseau AEP. Cheminement doux	Commune de Maurens-Scopont	MAU8
9	Bande réservée pour plantations	Commune de Maurens-Scopont	MAU9
10	Bande réservée pour plantations	Commune de Maurens-Scopont	MAU10
11	Bande réservée pour plantations	Commune de Maurens-Scopont	MAU11
12	Cheminement piéton et réseaux	Commune de Maurens-Scopont	MAU12
13	Cheminement doux	Commune de Maurens-Scopont	MAU13
14	Bande réservée pour plantations	Commune de Maurens-Scopont	MAU14
15	Bande réservée pour plantations	Commune de Maurens-Scopont	MAU15
16	Bande réservée pour plantations	Commune de Maurens-Scopont	MAU16
17	Renforcement desserte AEP. Cheminement doux	Commune de Maurens-Scopont	MAU17
18	Bande réservée pour plantations	Commune de Maurens-Scopont	MAU18
19	Bande réservée pour plantations	Commune de Maurens-Scopont	MAU19
20	Bande réservée pour plantations	Commune de Maurens-Scopont	MAU20
21	Bande réservée pour ouvrage	Commune de Maurens-Scopont	MAU21
22	Cheminement doux. Plantations	Commune de Maurens-Scopont	MAU22
23	Cheminement doux. Plantations	Commune de Maurens-Scopont	MAU23
24	Cheminement doux. Plantation	Commune de Maurens-Scopont	MAU24
25	Cheminement doux. Plantation	Commune de Maurens-Scopont	MAU25
26	Bande réservée pour plantations	Commune de Maurens-Scopont	MAU26
27	Bande réservée pour plantations. Cheminement doux	Commune de Maurens-Scopont	MAU27
28	Bande réservée pour plantations	Commune de Maurens-Scopont	MAU28
29	Bande réservée pour plantations et cheminement doux	Commune de Maurens-Scopont	MAU29
30	Bande réservée pour plantations et cheminement doux	Commune de Maurens-Scopont	MAU30
31	Bande réservée pour plantations	Commune de Maurens-Scopont	MAU31
32	Bande réservée pour plantations	Commune de Maurens-Scopont	MAU32
33	Bande réservée pour plantations et cheminement doux	Commune de Maurens-Scopont	MAU33
34	Bande réservée pour ouvrage	Commune de Maurens-Scopont	MAU34
35	Bande réservée pour plantations et cheminement doux	Commune de Maurens-Scopont	MAU35
36	Bande réservée pour plantations	Commune de Maurens-Scopont	MAU36
37	Bande réservée pour plantations	Commune de Maurens-Scopont	MAU37
38	Bande réservée pour plantations et cheminement doux	Commune de Maurens-Scopont	MAU38
39	Bande réservée pour ouvrage	Commune de Maurens-Scopont	MAU39
40	Bande réservée pour plantations	Commune de Maurens-Scopont	MAU40

Maurens-Scopont

Communauté de communes
du Sor et de l'Agout

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

Echelle : 1:5140 ème

Réglement graphique
Plan de zonage règlementaire

- DOSSIER D'APPROBATION -

CITADIA

Citadia Conseil
12 Rue Edouard Branly
82000 MONTAUBAN

Tel : 05.63.92.11.41
Fax : 05.63.93.25.47
Mail : sud-ouest@citadia.com

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Sor et de l'Agout

Mission: PLUi de la Communauté de Communes du Sor et de l'Agout

Sources: ©D Parcellaire©: Institut National de l'Information Géographique et forestière©

Réalisation: Citadia Conseil© le 21.11.2019